

DECISION N° 144-2023

Portant validation Atelier Houdou – impression affiches mobilier urbain

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230620-DAJ-DEC-23-211-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

Publication : 23/06/2023

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis **société Houdou** pour l'achat **impression affiches mobilier urbain**;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société **Houdou** achat impression affiches mobilier urbain d'un montant de **1905.00 € HT**.

Marie-Lyne VAGNER